



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

16 août 2013

Raffinerie Tamoil SA Information du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

(IVS).- Suite au courrier de l'Association Chablair adressé ce jour aux médias, le Département des transports de l'équipement et de l'environnement, par son Service de la protection de l'environnement (SPE), émet des précisions. Pour rappel, le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE, avait autorisé le redémarrage de la raffinerie de Collombey sous conditions, les 8 et 12 octobre 2012. Ceci fut possible suite au respect des exigences fixées par le Département.

L'incident du 6 août 2013 mentionné par l'association Chablair concerne une panne d'exploitation. L'entreprise Tamoil en avait informé le Service cantonal concerné. Lors de cet évènement extraordinaire, des rejets de polluants dans l'atmosphère ont été visibles à la raffinerie de Tamoil. Les dispositions prises par la raffinerie ont permis de maîtriser la situation et l'analyse des causes et impacts de cet évènement est en cours.

Indépendamment de l'évènement du 6 août, la mise en conformité des installations de Tamoil est un long processus. Le SPE suit étroitement la réalisation des mesures contenues dans les différentes décisions d'assainissement qui ont été adressées à la Raffinerie Tamoil. D'ici la fin de l'arrêt de maintenance prévu cet automne, le deuxième paquet de mesures annoncé devra être réalisé.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 31 00 ou Simon Reist, adjoint chef de Service de la protection de l'environnement - 027 606 31 78

